



Prendre des chevaux en pension ne s'improvise pas. Cette activité nécessite des connaissances en marketing et communication (chapitre 11) et est soumise à différentes contraintes : aménagement du territoire (fiche 8.1), protection des animaux (1.2 et 8.3), responsabilité (fiche 10.1). Il est conseillé de travailler avec un contrat de pension (chapitre 13). Avant tout, cette activité doit être rentable.

Aspects économiques de la garde de chevaux en pension

Recettes issues de la pension pour chevaux :

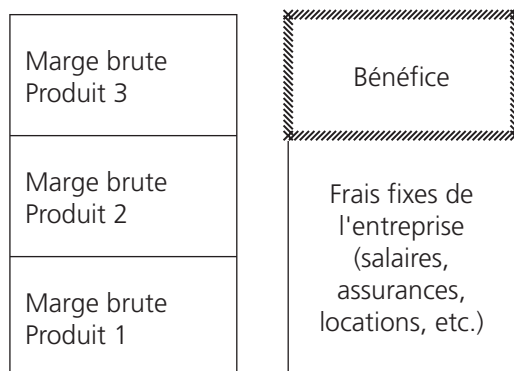
- pensions (hébergement des chevaux);
- autres prestations : utilisation de l'infrastructure, soins au cheval, aide au maréchal, leçons d'équitation, mouvement et formation du cheval, etc.

Charges issues de la pension pour chevaux :

- amortissements (bâtiments, machines, infrastructure);
- travaux d'entretien et réparations;
- assurances;
- frais courants (électricité, eau, chauffage);
- salaires et charges sociales;
- alimentation et litière des chevaux;
- locations, fermages, intérêts;
- etc.

Calcul de rentabilité des pensions pour chevaux

Calcul de la marge brute (recettes – charges spécifiques) de chaque produit (ex. pension, leçons d'équitation, etc.).



La somme des marges brutes des différents produits doit couvrir au moins les frais fixes de l'entreprise (salaires, assurances, fermages, etc.), et davantage pour dégager un **bénéfice**.

La **rentabilité** de la pension dépend surtout :

- des frais fixes (notamment éventuels salaires);
- des heures de travail;
- du prix de pension qui peut être demandé;
- du prix de la nourriture, des frais pour la litière;
- du prix des prestations complémentaires;

Les **prix de pension** sont soumis à l'influence de différents facteurs :

- demande de la clientèle (loi de l'offre et de la demande);
- région et autres infrastructures dans la région;
- période;
- offre de la pension: forme de détention, infrastructure, services, soins, etc.

⇒ Ils peuvent aller de **Fr. 500.-/mois** à la campagne, à **Fr. 1200.-/mois** pour un box extérieur avec aire de sortie dans la périphérie d'une grande ville.

Les **frais** varient selon l'exploitation : production propre ou achat de concentrés, fourrage, litière; amortissement de bâtiments récents ou anciens bâtiments déjà amortis, niveau de mécanisation, etc.

Le temps de travail est aussi un facteur de coûts important (voir fiche 9.1). En moyenne, pour une garde en box, on compte 100 heures / cheval / an soit **1 unité de travail pour 20 chevaux**.



Exemple de prix pratiqués pour la pension

(pension western, 23 boxes, paddocks individuels, prés, carrière extérieure et manège, zone rurale)

- Pension par mois (prix de base) Fr. 750.- (alimentation, nettoyage box, pâturage, paddock, utilisation carrière extérieure et manège, armoire de rangement).
- Maréchal ferrant : Fr. 180.-
 - assistance au maréchal : Fr. 40.-
- Assistance au vétérinaire : Fr. 10.-
- Travail à la longe : Fr. 25.-
- Entraînement du cheval : Fr. 40.-/heure.
- Débouillage et cours d'équitation : Fr. 1400.-
- Réservation carrière : Fr. 10.-/heure.
- Cours cutting avec cheval privé : Fr. 100.-
 - cours cutting en groupe dès 3 pers : Fr. 80.-

Exemple pour calculer un prix de pension (en milieu rural)

Coûts nourriture	kg/jour	kg/mois	prix/100 kg, Fr.	Fr./mois	Pension complète Fr./mois	Demi pension, Fr./mois
Foin	7.0	216.5	38.0	81.1	81.1	81.1
Concentrés	4.0	122.0	70.0	85.4	85.4	85.4
Paille	8.0	244.0	16.0	39.0	39.0	39.0
Sels minéraux	0.05	1.5	267.0	4.1	4.1	4.1
Total coûts nourriture					210.0	210.0

Main d'œuvre	h/jour	h/mois	Fr./heure	Fr./mois		
Pension complète (avec pansage)	0.8	24.4	25.0	610.0	610.0	
Demi-pension (nourrir, nettoyer le box)	0.4	12.20	25.0	305.0		305.0
Total coûts nourriture et main d'œuvre					820.0	515.0

Coûts bâtiments (par box)

(avec place de stockage pour la nourriture et place d'entraînement)

Prix de remplacement à l'identique				1'668.0		
Amortissement 40 ans		2.5%		41.7	41.7	41.7
Intérêts (60% valeur des bâtiments)		5.0%		50.0	50.0	50.0
Réparations, assurances		0.8%		13.3	13.3	13.3
Total coûts bâtiments					105.0	105.0
Electricité, eau, divers				30.0	30.0	30.0
Total prix pension					955.0	650.0



Autres infrastructures

Les infrastructures annexes et la nature des places d'exercice permettent de cibler la clientèle : cavaliers de compétition, de loisirs, de monte américaine, chevaux d'allures...

Les locaux annexes suivants font partie de **l'offre standard** d'une pension :

- sellerie : à proximité de la place de pansage et de harnachement, chauffée en hiver et bien ventilée tout au long de l'année, équipée d'un évier, chevalet, table et bien éclairée;
- place de pansage : extérieure, couverte, avec sol antidérapant et facile à nettoyer, bien éclairée;
- place de lavage : au moins 2.5 x 3.5 m, avec double dispositif d'attache et douche sur potence mobile, équipée d'une canalisation pour l'écoulement des eaux usées si produits de soins sont utilisés;
- place de ferrage : sol antidérapant, facile à nettoyer, bien éclairée, protégée de la pluie;
- toilettes, vestiaires : avec armoires fermant à clef pour les affaires personnelles des propriétaires;
- lieux de séjour, bar : pour la convivialité et la bonne ambiance entre les propriétaires;
- places de parc : sol stabilisé (pas de boue).

Attention : des conditions restrictives s'appliquent aux constructions liées aux pensions pour chevaux en zone agricole; voir fiche 8.1 "Garde agricole de chevaux et aménagement du territoire".

Aspects juridiques

Résiliation du contrat de pension

Le **pensionnaire** peut retirer son cheval de la pension en tout temps; ce droit n'est pas abrogeable par contrat. Le pensionnaire n'a pas à respecter de délai de résiliation même s'il est inscrit dans le contrat : il doit seulement payer la pension jusqu'au jour du départ, et dans de rares cas certains investissements réalisés pour le pensionnaire.

Le **propriétaire** de l'écurie doit respecter le délai de résiliation inscrit dans le contrat, sauf raison grave rendant impossible la poursuite de la pension.

Le délai de résiliation prévu dans le contrat ne sert à rien en cas de conflit ⇒ on recommande d'y renoncer dans le contrat de pension.

Droit de rétention

Si un pensionnaire a du retard dans le paiement du prix de pension et veut quitter l'écurie sans délai, le cheval peut être retenu jusqu'au paiement complet de la somme due (art. 895 du Code civil suisse) : c'est le droit de rétention.

Le propriétaire de la pension ne peut pas utiliser le cheval à sa guise ou le vendre. Si le pensionnaire ne paye pas, le propriétaire de la pension doit engager une procédure de poursuite.

En pratique, l'usage du droit de rétention d'un cheval est difficile : le cheval exige du mouvement et des soins, et donc des frais importants ⇒ faire plutôt usage du droit de rétention sur le matériel si sa valeur couvre la somme due.

Source : Classeur Equigarde® 2004, Haras national suisse.